

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1149

présenté par

M. Le Guen, M. Caresche et M. Alexis Bachelay

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« , et contribue à la mise en œuvre de ce plan. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à la Métropole du Grand Paris de participer à la réalisation concrète du plan de rationalisation des différents syndicats agissant sur son territoire qu'elle aura préparé.

Cela permettra la mutualisation des multiples outils d'actions en vue de renforcer l'efficacité des politiques publiques métropolitaines.